Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 28 (1956)

Heft: 7

Rubrik: Un texte

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

habitation

ÉDITION
Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue Georgette 1, Lausanne.

COMITÉ DE PATRONAGE
LAUSANNE
Fr. Gilliard, architecte ;
Mlle M. Eberhard, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale ;
E. Virieux, architecte cantonal.
GENÈVE
E. Fatio, architecte ;
A. Guyonnet, architecte.
Dr A. Montandon ;
E. Martin, architecte.
NEUCHATEL
F. Decker, architecte.
FRIBOURG
R. Aeby, architecte.

RÉDACTION
Pierre Jacquet, architecte.
Secrétariat de rédaction :
8, rue Gautier, Genève. Tél. 32 94 05

COMITÉ DE RÉDACTION
Président : M. A. Maret.
Membres : MM. G. Borel, F. Gilliard, A. Hœchel, A. Jaquet, J.-P. Vouga.

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ
Avenue de Tivoli 2, Lausanne
Chèques post. II. 66 22. Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent « Habitation » ;
U. S. A. L. Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement ;
F. A. S. Section romande de la Fédération des architectes suisses ;
S. C. H. Société coopérative d'habitation, Lausanne ;
S. C. H. Société coopérative d'habitation, Genève ;
S. A. L. Société pour l'amélioration du logement, Genève ;
S. D. T. Société des dessinateurs et des techniciens du canton de Vaud, Lausanne ;
FAMILIA, Société coopérative d'habitation ;
SYNTEC, Syndicat général des employés techniques, Genève ;
F.O.M.H.A.B. Coopérative d'habitation, Genève.

ABONNEMENTS
Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.60
Prix du numéro (Suisse): 60 ct.
Chèques postaux II. 66 22.

UN TEXTE

« L'assemblée des délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, réunie à Olten le 27 mai 1956, attire à nouveau l'attention sur la spéculation malsaine et la constante augmentation du prix des terrains à bâtir, surtout dans les villes et leurs faubourgs. Elle exprime son souci du fait que les autorités compétentes n'essaient pas d'arrêter cette évolution.

» Elle regrette, d'autre part, qu'il ne soit pas entrepris de plus grands efforts pour favoriser la construction de logements à bon marché. En effet, les jeunes ménages avec enfants n'ont à leur disposition que peu de logements à des prix abordables et correspondant à l'importance de la famille, et sont ainsi réduits presque exclusivement à louer des logements neufs et trop chers. Il ressort donc que l'initiative privée n'arrive pas à résoudre à satisfaction le problème du logement.

» Elle exprime l'opinion que ces problèmes doivent être résolus préalablement d'une manière satisfaisante, avant qu'une suppression graduelle du contrôle des prix soit mise en vigueur.

» Ces dispositions, à un moment où le manque de logements s'accentue, ne sont pas moins indispensables que jusqu'à maintenant. La délégation de compétences aux autorités cantonales paraît aussi actuellement inopportune et prématurée. »

SOMMAIRE:

De la nécessité des contacts humains pour l'étude des problèmes de l'habitat 9
Comment choisir un appareil électroménager ? 11
Problème des démolitions d'immeubles et protection des locataires 12
Apprenez à poser votre papier peint 14
Matériaux pour une sociologie coopérative 15
Trop d'accidents du travail dans l'industrie mondiale de la construction 17